

Décision

Générale

colonial

Décision n° 199/SG/FIN autorisant M. Aboubaker Ahmed à acquérir une parcelle de terrain non bâti, sise à Djibouti, Plateau du Marabout, titre foncier n° 167

n° 199/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
13 février 1968

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1968

Date du numéro
25 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Aboubaker Mohamed Ahmed, demeurant à Djibouti, est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de neuf cent dix-huit (918) mètres carrés, sise à Djibouti, Plateau du Marabout (lot n° 372) et immatriculée au Livre foncier du Territoire, sous le n° 167, au nom du Crédit foncier et immobilier.